

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008

1

Sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres présents : Jean-Pierre BANOS, Michel BAUVY, Yves CAMPS, François CHALMEL, Alain COUTRET, Carole DALMEN, Saïda DAOUD, Valérie DELBOS, Pascal DE SERMET, Claudine DUCOURET, Laurence DUCUING, Frédéric DUJARDIN, Claude DULIN, Michel JOURET, Marie-Christine LAVERGNE, Pierre MARGARIDENC, Françoise OLIVIER, Martine ROUX, Annie THEPAUT, Louis VIALA, Martine VILLE, Marie-Joëlle VINCENT

Ayant donné pouvoir : 0

Absents : 0

Les convocations ont été adressées le 2 Avril 2008.

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19 heures.

Il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Mademoiselle **Valérie DELBOS** est désignée à l'unanimité.

Madame DUCOURET fait remarquer qu'elle figure parmi les présents de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars dernier alors qu'elle était absente.

Monsieur le Maire prend acte et fera rectifier le procès-verbal.

Compte tenu de cette rectification, le procès-verbal de la séance publique précédente, qui a eu lieu le 31 mars 2008, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire prend la parole :

« Chers collègues, bonsoir !

Nous voici rendus à notre troisième Conseil Municipal.

Les deux premiers avaient essentiellement pour objet de créer l'ossature de notre équipe, puis de « l'habiller », c'est-à-dire de répartir les fonctions des composantes afin de la rendre opérationnelle.

Notre outil est donc prêt à fonctionner et ce soir lui est soumis **son premier acte fondateur : le vote de la fiscalité et aussi celui du budget de l'année 2008.**

La commission des finances s'est réunie, à l'initiative de son président et je voudrais saluer au passage, à la fois, l'assiduité et la ponctualité de ses membres qui montrent par là le sérieux qu'ils prêtent à leur fonction.

A partir des données techniques chiffrées fournies par Pascal de SERMET, il y a eu débat, discussion ... pour arriver, *in fine*, à s'entendre majoritairement sur ce qui devait être proposé au Bureau. Après en avoir débattu à son tour, le Bureau a jugé satisfaisantes les propositions de la commission. C'est donc cela qui vous sera soumis ce soir.

.../...

Deux mots toutefois sur notre fonctionnement.

Tout d'abord, certains d'entre vous m'ont fait part de leurs premières impressions, trouvant notamment que les choses allaient un peu vite et ne laissaient guère le temps d'étudier les rapports des commissions et les conseils.

C'est sans doute un peu vrai. Mais il faut bien comprendre que cette situation quelque peu précipitée est liée à cette période immédiatement postélectorale où la loi nous impose un calendrier effectivement tendu.

À l'avenir, les choses seront moins bousculées. Promis ! du moins ferons-nous tout pour « donner du temps au temps » !

En second lieu, vous vous apercevrez qu'en matière d'investissement, des travaux figurent au budget sans que les commissions se soient prononcées sur leur priorité par rapport à d'autres opérations figurant à notre programme électoral ... En effet, pris par les délais, le Bureau a décidé de réaliser cette année ce qui faisait quasiment l'objet d'un engagement de notre part. Je veux parler :

1°/ de l'aménagement des espaces publics de la traversée du bourg de Colayrac dans sa première phase à savoir du carrefour de la rue des écoles jusqu'à la Poste y compris la place de l'église. Cette opération dont les études et la concertation avec le public ont duré plusieurs années verra enfin un commencement d'exécution vers le mois de juin après attribution des marchés par la commission d'appel d'offres qui feront l'objet d'une délibération du conseil municipal le 19 mai prochain.

2°/ de la poursuite de l'aménagement de la « maison du carillonneur » au profit du « Mini Atelier ». Vous vous souvenez que nous avons dû déplacer celui-ci de là où il était, à l'école maternelle, pour permettre au centre de loisirs tout juste créé pour les 6 – 11 ans, de fonctionner. Son espace vital étant divisé par 3 ou 4, il est juste de leur rendre, tant que faire se peut, ce qu'ils ont perdu en moyen de fonctionnement ... en particulier en nombre de mètres carrés.

3°/ de la poursuite des travaux entrepris l'an dernier pour moderniser les équipements du club de tennis, en transformant le deuxième court de terre battue en terrain tous temps. C'était là aussi, quelque chose à quoi nous étions moralement engagés au moment où nous avons réalisé le premier. Faut-il noter au passage que l'aménagement de ces courts représente un triple avantage :

- ils permettent de jouer à ciel ouvert tout au long de l'année
- ils ne nécessitent pas, pour leur entretien, l'intervention permanente et assidue des bénévoles, lesquels finissent par s'essouffler !
- ils permettent d'économiser la poudre rouge qu'il fallait renouveler chaque année et que nous avions à notre charge.

Voilà donc ce que je voulais vous confier avant de passer à l'ordre du jour proprement dit.

## **I – FISCALITE LOCALE 2008**

Monsieur Pascal DE SERMET présente au Conseil Municipal les propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de fiscalité locale 2008.

Taxe d'Habitation :	8,05 %	
Foncier Bâti :	19,67 %	
Foncier Non Bâti :	82,36 %	.../...

L'augmentation proposée est de 10 % de la part communales des trois taxes locales, soit + 0,73 point sur la Taxe d'Habitation, + 1,79 points sur le Foncier Bâti et + 7,49 points sur le Foncier Non Bâti.

La Commission a retenu une solution médiane concernant l'évolution de notre fiscalité. L'analyse des besoins financiers, tant en section de fonctionnement pour financer les services offerts à la population (crèche, centre de loisirs ...), qu'en section d'investissement pour assurer le programme pluriannuel ambitieux sur lequel nous nous sommes engagés (traversée du bourg, salle polyvalente ...), démontre la nécessité de dégager des ressources nouvelles pour maîtriser notre capacité d'autofinancement malgré l'augmentation récurrente de nos charges de structure (charges de personnel, de gestion ...).

La Commission des Finances et le Bureau Municipal ont convenu qu'il fallait faire cette augmentation dès le début de mandat. Plusieurs hypothèses ont été évoquées après comparaison de notre fiscalité avec celles des communes du département et de l'agglomération. Nous sommes encore très inférieurs à la moyenne des communes de l'agglomération.

Entre une hypothèse haute de près de 25 % qui nous aurait amenés à la moyenne de l'agglomération (hors Agen) et une hypothèse basse de 8 %, strictement nécessaire pour le financement du fonctionnement, nous vous proposons une augmentation de 10 % avec une réduction programmée de notre PPI de près d'un million d'euros qui reste à définir.

Cette augmentation permettra de limiter les emprunts nécessaires au financement du PPI en préservant notre marge de gestion.

Madame DUCOURET s'étonne d'une telle hausse dès le début du mandat. Lors des réunions préparatoires à l'élection municipale nous avons évoqué le chiffre de + 4 %.

Monsieur DE SERMET n'a pas le souvenir d'avoir donné des chiffres précis concernant l'évolution de la fiscalité au cours des réunions préélectorales.

C'est lors de la préparation de ce budget que sont apparus des coûts de fonctionnement de services tels que la crèche ou le centre de loisirs qui couvrent à eux seuls l'augmentation de notre produit fiscal, soit environ 70 000 euros. Il est nécessaire de dégager les marges indispensables à la réalisation de notre programme d'investissement sans hypothéquer l'avenir en surendettant la commune.

Madame DUCOURET n'est toujours pas convaincue de la nécessité d'augmenter les impôts de 10 %. Il serait préférable de rechercher des économies dans le fonctionnement des services à commencer par le gaspillage de papier par les services administratifs. Il n'est pas nécessaire d'imprimer plusieurs fois la même chose et il faudrait utiliser du papier recyclé et imprimer recto verso.

Monsieur COUTRET revient sur l'augmentation proposée : les contribuables ne vont pas payer 10 % de plus. D'après les simulations qui ont été faites c'est plutôt de l'ordre de 5 à 6 % sur la note totale à payer.

Madame OLIVIER demande que l'on donne plus d'explications.

Pour Madame VILLE les calculs sont clairs : c'est la part communale qui augmente et qui ne représente qu'une partie du prélèvement fiscal.

Monsieur DE SERMET donne le résultat des simulations examinées en Commission des Finances qui confirme que la hausse moyenne pour un ménage serait de l'ordre de + 5,8 %.

Monsieur DUJARDIN demande si le département et la région augmentent leurs taux ?

.../...

Monsieur DE SERMET n'a pas connaissance de telles augmentations.

Monsieur DUJARDIN : « et la CAA ? »

Monsieur le Maire rappelle que la CAA ne prélève pas d'impôt sur les ménages. Seule la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) finance le service de la collecte de l'agglomération. Elle ne devrait pas augmenter cette année.

Monsieur DUJARDIN demande qu'elle a été la dernière augmentation à Colayrac-Saint Cirq.

Monsieur DE SERMET rappelle que nous avons profité au début du précédent mandat d'une baisse de la TEOM de 3 points pour augmenter à concurrence la Taxe d'Habitation.

« Bien sûr l'augmentation des impôts locaux n'est jamais une bonne nouvelle mais compte tenu de notre situation, elle se justifie pleinement. »

Madame DALMEN constate que l'augmentation du coût des services comme la crèche ou le centre de loisirs est couverte par l'augmentation de la fiscalité cette année. Mais qu'en sera-t-il les années suivantes ?

Monsieur DE SERMET répond que c'est une des raisons principales de l'augmentation en une fois en début de mandat pour profiter, dès cette année, du produit fiscal supplémentaire en totalité et pérenniser le financement de ces services.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une autre source possible d'augmentation des ressources fiscales : « il faut faire venir de nouvelles familles à Colayrac-Saint Cirq en réussissant à débloquer notre projet d'urbanisme à Chadois. »

Monsieur DUJARDIN demande si avec cette hausse de fiscalité nous avons l'assurance de pouvoir financer les travaux d'aménagement du bourg.

Monsieur DE SERMET rappelle les propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal de « retailler » le programme d'investissement (- 1 million d'euros) pour ne pas avoir à augmenter les taux plus que de raison.

Madame OLIVIER déclare qu'il faut toujours avoir à l'esprit la problématique financière lorsque l'on parle de projet. Certains projets sont séduisants comme par exemple l'aménagement de la cale de Colayrac mais il faut mesurer leur impact sur le budget communal avant de les engager.

Monsieur le Maire rappelle que cet aménagement de la cale avait été évoqué lors de l'étude de la traversée du bourg. Ce n'est pas réalisable tout de suite mais cela viendra sûrement en son temps.

Le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 1 abstention, **décide** d'adopter les taux de fiscalité ci-dessus.

Le produit fiscal attendu pour 2008 est de :

T.H	3 254 000 x 8,05 % =	261 947
F.B	2 319 000 x 19,67 % =	456 147
F.N.B	68 100 x 82,36 % =	56 087

---

774 181

.../...

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'arrêter les montants à fiscaliser en 2008 au profit du Syndicat Mixte de Voirie d'Agen Centre (SMVAC).

Contribution	96 706,46
Emprunts	13 310,93

---

**Total à fiscaliser en 2008 110 017,39**

Madame DUCOURET demande quel était le montant fiscalisé l'an dernier.

Monsieur DE SERMET répond que nous avons une augmentation de 3,3 % de notre contribution totale mais que cela représente environ + 0,40 % de produit fiscal.

Monsieur COUTRET demande quelles sont les voies concernées par le SMVAC.

Monsieur le Maire répond que la gestion des voies communales intégrées au domaine public a été transférée au SMVAC.

Concernant les chemins ruraux qui font partie du domaine privé de la commune, nous assurons l'entretien directement sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** des montants à fiscaliser au profit du Syndicat mixte de Voirie d'Agen Centre, tels que présentés ci-dessus.

### **III – SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT aux ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des propositions de la Commission des Finances et du Bureau Municipal en matière de subventions aux associations (cf budget).

Monsieur VIALA conteste le montant de la subvention attribuée aux anciens combattants et prisonniers de guerre (ACPG) de Foulayronnes. « Cette subvention de 92 euros est la même que celle versée à la FNACA de Colayrac-Saint Cirq / Saint Hilaire de Lusignan et ce n'est pas normal. La FNACA compte 150 membres et participe activement à l'animation de la commune, ce n'est pas le cas de l'association de Foulayronnes ! »

Monsieur VIALA ne demande pas que l'on augmente la subvention de la FNACA mais voudrait qu'une différence symbolique soit faite vis-à-vis de l'autre association.

Monsieur le Maire rappelle l'historique du versement de cette subvention à l'association de Foulayronnes qui a repris le drapeau de l'association d'anciens combattants de Colayrac-Saint Cirq suite au décès du dernier de ses membres.

Depuis, cette association participe à chaque cérémonie commémorative et contribue à entretenir le souvenir des combattants colayracais. Le montant de la subvention est de toutes façons symbolique.

Madame OLIVIER serait contre une diminution de la subvention qui est versée en mémoire des derniers combattants colayracais de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale. « C'est bien que l'association ACPG soit présente à nos cérémonies ».

Monsieur VIALA n'est pas d'accord et maintient qu'il faut marquer la différence entre la FNACA et l'ACPG/CATM de Foulayronnes.

Mademoiselle DELBOS demande des précisions sur le coût de l'école de musique (MUSIQUENVIE).

Monsieur le Maire explique que le coût de l'enseignement de la musique pour la collectivité représente les 2/3 du coût global, le tiers restant à la charge des familles est déjà un poids important pour elles. Ce sont les cours qui coûtent chers car un professeur enseigne, la plupart du temps, à un seul élève à la fois.

Monsieur DUJARDIN demande des précisions sur la subvention aux parents d'élèves de l'école René Cassin et s'étonne de ne pas voir dans le tableau les subventions aux écoles.

Madame LAVERGNE répond que la subvention à l'association des parents d'élèves de René Cassin est en fait le remboursement pur et simple d'une participation versée par l'Office National de l'Élevage (ONILAIT) sur la consommation de produits laitiers à la cantine. Ce sont les parents d'élèves qui montent le dossier et nous servons de boîte aux lettres car l'association ne peut pas recevoir directement ces aides.

Quant aux subventions aux écoles pour les fournitures scolaires, elles ne figurent pas sur ce poste comptable et vous les trouverez un peu plus loin sur le budget.

Monsieur DUJARDIN demande ce qu'est le COS du SMVAC.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du Comité des Œuvres Sociales auquel la commune de Colayrac-Saint Cirq a adhéré au profit de son personnel. La cotisation est de 1 % de la masse salariale et est versée sous forme de subvention car il s'agit d'une association loi 1901.

Madame DUCOURET demande pourquoi la société de chasse bénéficie d'une subvention de 153 euros alors que la subvention de base est de 92 euros pour d'autres associations ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de reconnaître l'action menée par les chasseurs dans la lutte contre les espèces nuisibles en majorant légèrement leur subvention.

Monsieur DUJARDIN fait remarquer que la Chambre d'Agriculture participe elle aussi à ces actions.

Monsieur le Maire confirme que nous avons eu à faire appel à ses services.

Monsieur le Maire conclut en précisant que certaines associations qui doivent recruter des animateurs professionnels (GV, Modern'Jazz, Judo ...) bénéficient d'un coup de pouce supplémentaire.

Le Conseil Municipal, avec 21 voix pour et 1 abstention, **décide** le versement des subventions aux associations dans le cadre du Budget Primitif 2008.

#### **IV – BUDGET PRIMITIF 2008**

Monsieur DE SERMET présente le Budget Primitif 2008.

.../...

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Vote du Conseil Municipal
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 627 002</b>

011 Charges à caractère général	311 000
012 Charges de personnels	772 100
014 Atténuation de produits	30
65 Autres charges de gestion courante	145 651
66 Charges financières	31 770
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>366 451</i>
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 627 002</b>
013 Atténuation de charges (sf 6611 ICNE)	19 268
70 Produits des services, domaine	32 300
73 Impôts et taxes	1 057 858
74 Dotations, subventions et participations	469 576
75 Autres produits de gestion courante	9 000
77 Produits exceptionnels	39 000

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
TOTAL DES DEPENSES**

Chapitres	Vote du Conseil Municipal
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 230 093</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 149 000</b>
Opérations individualisées en op.	1 149 000
<b>Dépenses financières</b>	<b>81 093</b>
Opérations réelles (capital des emprunts)	81 093

**EQUIPEMENT - OPERATIONS VOTEES - DEPENSES**

Intitulé	Vote du Conseil Municipal
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 000</b>
Op Eq n° 11 Bâtiments communaux	30 000
Op Eq n° 12 Matériel et mobilier	40 000
Op Eq n° 45 Voirie réseaux	20 000
Op Eq n° 50 Traversée du bourg	830 000
Op Eq n° 52 Ecole de Corne	60 000
Op Eq n° 53 Maison Barbelane	50 000
Op Eq n° 55 Court de tennis	25 000
Op Eq n° 56 Logements HABITALYS	37 000
Op Eq n° 57 Assainissement RD 107	57 000

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
TOTAL DES RECETTES**

Chapitres	Vote du Conseil Municipal
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 230 093</b>
10 Recettes financières (FCTVA+TLE)	59 024
13 Subvention d'équipement	524 000
16 Emprunts	280 618
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>863 642</b>
<i>021 Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>366 451</i>

Monsieur JOURET constate que programme de la traversée du bourg n'est pas équilibré entre dépenses et recettes.

Monsieur DE SERMET confirme que la différence représente la part de l'autofinancement réservée à ce projet.

Monsieur DUJARDIN demande des précisions sur les travaux de l'école de Corne.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des travaux de 2<sup>ème</sup> phase suite au passage des micropieux en 2007. Ce sont des travaux de réfection de carrelage, des peintures, etc ... ainsi que du logement de la directrice.

Monsieur DUJARDIN demande si la réfection de la cour est au programme.

Monsieur le Maire répond par la négative pour cette année mais que nous pourrons en reparler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le Budget Primitif 2008, section de fonctionnement puis section d'investissement.

## **V – REGIME INDEMNITAIRE de la FILIERE ANIMATION**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2008 décidant la création de 2 emplois d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à pourvoir par voie de détachement pour assurer l'encadrement de notre centre de loisirs.

Il convient maintenant d'adopter le régime indemnitaire de la filière animation nouvellement créée à Colayrac-Saint Cirq en le calquant sur les régimes des filières administrative et technique instaurés par délibérations du Conseil Municipal du 29 mars 2004, du 12 décembre 2005 et du 2 octobre 2006, à savoir :

### **Indemnités d'exercice des missions**

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient d'ajustement
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1 143,37	1
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,86	1
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 173,86	1,2
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 173,86	1,4

### **Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT)**

Grade	Montant annuel de référence
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 3)	439,97
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe (échelle 4)	454,67
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (échelle 5)	459,92
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe (échelle 6)	466,22

Les critères d'attribution individuelle prévus par la délibération du 29 mars 2004 s'appliquent à la filière animation dans la limite du taux maximum, à savoir :

- assiduité et ponctualité
- ancienneté
- prise en compte des responsabilités exercées
- supplément de travail fourni



Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement d'un transfert pour des agents qui changent de filière. Il n'y a pas de création de poste ou d'indemnités nouvelles.

Madame OLIVIER demande s'il y a des évaluations et si les critères d'attribution sont réellement mis en œuvre.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il reçoit lui-même les agents une fois par an lors d'entretiens individualisés. Chaque agent est noté et évalué. En ce qui concerne l'attribution des indemnités, le critère le plus objectif est celui de l'assiduité. Il est scrupuleusement respecté en cas d'absence et les indemnités réduites en fonction d'un barème préétabli.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le régime indemnitaire de la filière animation tel que défini ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ① Cérémonie du 8 mai

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'organisation de la cérémonie de commémoration de l'armistice de la seconde guerre mondiale, le 8 mai à 11 h 45, place du Monument aux Morts. Pour cette année Monsieur le Maire a demandé aux enfants des écoles d'entonner « la Marseillaise » avec l'aide du support musical que nous utilisons d'habitude.

Madame OLIVIER regrette que l'hymne national que nous jouons lors de ces cérémonies ne soit pas chanté. L'apprentissage des paroles de la Marseillaise se perd de plus en plus.

Monsieur le Maire confirme que c'est bien pour cette raison qu'il a contacté les enseignants pour faire chanter les enfants.

Madame OLIVIER aimerait avoir une version chantée de l'hymne national.

Monsieur VIALA fait part au Conseil de l'action de la FNACA vers les enfants des écoles pour qu'ils distribuent des « bleuets de France » lors des cérémonies commémoratives. Les fonds récoltés iront à une caisse d'aide des familles d'anciens combattants et veuves de guerre. 40 % des fonds récoltés peuvent rester à l'association qui se charge de la collecte. En ce qui concerne la FNACA, ces fonds seront reversés aux écoles.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité organise un déplacement en bus depuis les écoles de Corne et Saint Cirq pour venir à la cérémonie. Madame Marie-Joëlle VINCENT, conseillère municipale, sera à bord du bus pour assurer l'encadrement.

.../...

### ② Communication

- 3 cartes d'abonnement au SUA Rugby sont à disposition des conseillers municipaux qui souhaitent assister à un match. Contact : Claude DULIN, conseiller municipal en charge des sports.
- Bulletin Municipal : sortie prévue le 15 juin. La personne référente aux services administratifs est Florence SOUKUP. Chaque adjoint, chargé d'associations, prendra contact avec elle. Alain COUTRET, conseiller municipal délégué à la communication est

chargé de la coordination de l'ensemble. Il souhaite constituer un groupe de réflexion et de travail sur le sujet et fait appel à candidature. Marie-Joëlle VINCENT, Martine VILLE, Michel BAUVY, Laurence DUCUING, Valérie DELBOS, Claudine DUCOURET, Frédéric DUJARDIN se déclarent intéressés et une réunion est programmée le lundi 21 avril 2008 à 19 heures.

Le Maire

François CHALMEL